

Christianisme byzantin VII^e-XV^e siècles

Redéfinition des notions d'orthodoxie et d'hérésie à Byzance entre le XII^e et le XV^e siècle

Marie-Hélène Blanchet



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/asr/5718>

ISSN : 1969-6329

Éditeur

Publications de l'École Pratique des Hautes Études

Édition imprimée

Date de publication : 30 septembre 2025

Pagination : 451-452

ISBN : 978-2909036-53-3

ISSN : 0183-7478

Référence électronique

Marie-Hélène Blanchet, « Redéfinition des notions d'orthodoxie et d'hérésie à Byzance entre le XII^e et le XV^e siècle », *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences religieuses* [En ligne], 132 | 2025, mis en ligne le 04 septembre 2025, consulté le 10 septembre 2025. URL : <http://journals.openedition.org/asr/5718>



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.

Christianisme byzantin (VII^e-XV^e siècles)

Marie-Hélène BLANCHET

Chargée de conférences
CNRS, UMR Orient et Méditerranée

Redéfinition des notions d'orthodoxie et d'hérésie à Byzance entre le XII^e et le XV^e siècle

AINSI QUE L'A MONTRÉ notamment Alain Le Boulluec¹, à la suite de Walter Bauer², la définition que l'Église byzantine donne de l'orthodoxie est seconde par rapport à l'hérésie, ou du moins l'hétérodoxie³ : les limites de la vraie foi sont construites et déterminées par les déviations possibles que représentent les hérésies. Si le processus consistant à préciser toujours plus la définition de ce qui est répréhensible et donc interdit, en particulier au moyen des conciles, semble dominant durant l'Antiquité tardive et la période iconoclaste, tel n'est pas le cas ensuite pour l'« hérésie latine », sur laquelle aucun concile ne statue. Cette hérésie demeure floue, conçue et déclarée comme telle dans de rares actes patriarcaux (huit pour la période comprise entre 1208 et 1453) et dans des traités de droit canon (le *Syntagma* de Matthieu Blastarès et une version du *Traité sur les hérésies* de Constantin Harménopoulos), mais pas systématiquement, ce qui permet que la perspective de la réunion des Églises demeure ouverte. Ce statut moins explicite et par conséquent plus indistinct de l'hérésie induit des transformations dans la relation entre les deux polarités du couple hérésie-orthodoxie. C'est ce changement d'équilibre entre les deux notions que j'ai proposé d'analyser, en l'étudiant selon une chronologie fine.

-
1. A. Le Boulluec, *La notion d'hérésie dans la littérature grecque, II^e-III^e siècles*, I-II, Paris, 1985.
 2. W. Bauer, *Orthodoxie et hérésie aux débuts du christianisme*, Paris, 2009 (trad. de *Rechtgläubigkeit und Ketzerei im ältesten Christentum*, Tübingen, 1934, 1964²).
 3. G. Aragione, M.-H. Blanchet, D. Iogna-Prat, B. Sère, « Hétérodoxie/orthodoxie », dans F. Gabriel, D. Iogna-Prat, A. Rauwel (dir.), *Dictionnaire critique de l'Église. Notions et débats de sciences sociales*, Paris, 2023, p. 503-520.

Cet enseignement s'est déroulé en six séances :

1. Le couple de notions orthodoxie-hérésie
2. La qualification de crime d'hérésie (XIII^e-XV^e s.)
3. L'hérésie latine (XII^e-XV^e s.)
4. Union des Églises et hérésie (XIII^e-XV^e s.)
5. Crime de lèse-majesté et hérésie (XIV^e s.)
6. Différenciations Orient/Occident. Conclusions

Une partie des conclusions présentées durant ces conférences est à paraître dans la publication suivante : Marie-Hélène Blanchet, « Contours du crime d'hérésie à Byzance à la fin du Moyen Âge », dans I. Rosé et A. Trivellone (dir.), *Actes de la table ronde internationale « Hérésie, pouvoirs, sociétés »*, université de Nice, 25-27 novembre 2021, à paraître.